

## BULLETIN MENSUEL MAI 2025

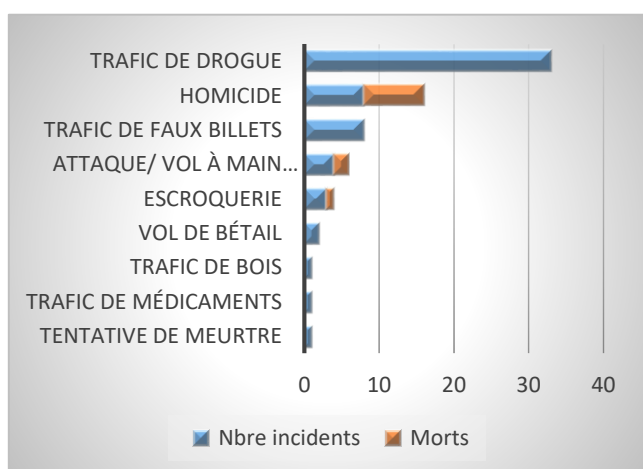
# NEWS-SENEGAL

### INTRODUCTION

Au mois de mai 2025, le Sénégal a connu une série d'incidents qui ont touché diverses régions et catégories de la population. D'après les données du Système National d'Alerte précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **114 incidents** ont été recensés couvrant plusieurs domaines critiques : **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Bien que ce chiffre soit en légère hausse par rapport au mois d'avril 2025 (104 incidents), les conséquences restent toujours alarmantes : **56 décès, 117 blessés et des dégâts matériels significatifs ont été enregistrés**.

Ce rapport a pour objectif d'analyser les principaux incidents documentés par le NEWS-WANEP et de proposer des recommandations stratégiques à l'intention des décideurs et acteurs clés. Le but est d'encourager la prise de mesures concrètes pouvant renforcer la stabilité, la paix et la sécurité dans le pays.

### CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)



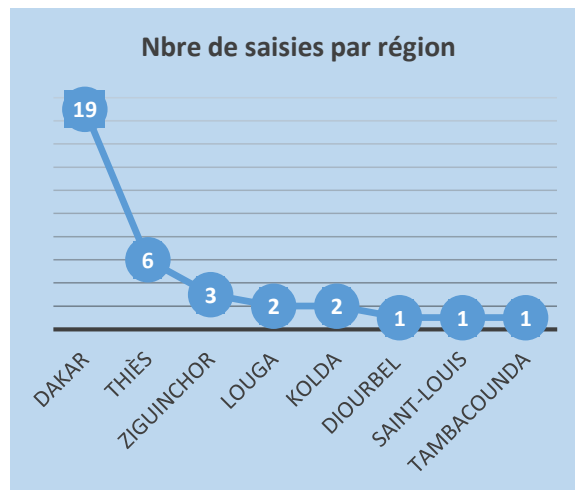
Dans le cadre de la thématique COEV, **soixante-quatre (64)** incidents ont été recensés au cours du mois de mai. Ces incidents se répartissent comme suit :

- 35 cas de trafic ou saisie de drogue
- 08 cas d'homicides,
- 08 cas de trafic de faux billets,
- 04 cas d'attaque/vol à main armée
- 03 cas d'escroquerie
- 02 cas de vol de bétail
- 02 cas de tentative de meurtre
- 01 cas de trafic de bois
- 01 cas de trafic de médicaments

Ces événements ont entraîné **neuf (09) décès et sept (07) blessés**.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, le NEWS-Sénégal a enregistré plusieurs saisies de drogues diverses, notamment **du chanvre indien (environ 931,675 kg et 567 cornets), de la cocaïne (environ 484 grammes et des boules), du haschich, ainsi que d'autres substances illicites (183 képas de Kush)**. Ces saisies ont eu lieu dans plusieurs régions du pays notamment à Dakar, Diourbel, Louga, Kolda, Saint-Louis, Tambacounda et Thiès. Ainsi, les plus marquantes sont entre autres :

- ✚ **Le dimanche 11 mai**, la brigade territoriale de Popenguine a saisi **125 kilogrammes de chanvre indien** sur la plage de Guéréo (Thiès). À la vue des gendarmes en patrouille, les trafiquants ont pris la fuite en abandonnant leur marchandise illicite.
- ✚ La brigade territoriale de Hann, agissant sur la base d'un renseignement précis, a mené une opération ciblée **dans la nuit du 16 au 17 mai**. Cette intervention a permis la saisie de sept (07) colis de chanvre indien d'un poids total **206 kilogrammes**. La drogue, soigneusement dissimulée à bord d'une pirogue équipée d'un moteur hors-bord, était amarrée à environ 300 mètres au large de la plage de Hann. Selon les premiers éléments de l'enquête, les trafiquants attendaient un moment favorable pour effectuer le débarquement.
- ✚ **Le mercredi 21 mai 2025**, une patrouille de la brigade de proximité de Nianing, opérant dans le cadre de la lutte contre l'émigration irrégulière, a découvert neuf (09) colis de chanvre indien dissimulés dans des buissons près de la plage. Le poids total de la drogue saisie est estimé à **265 kilogrammes**.
- ✚ Une opération menée **dans la nuit du mardi 27 mai, vers 4 heures**, par les policiers de la Brigade de Régionale des Stupéfiants de Thiès a permis la saisie de **192 kilogrammes de chanvre indien**. Cette saisie fait à l'exploitation d'un renseignement faisant état d'un éventuel débarquement de drogue sur la plage de Ndayane (Mbour). Les dealers ont réussi à prendre la fuite.



**D'autres incidents marquants de cette thématique concernent les homicides, avec huit (08) cas signalés dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam, Thiès, Tambacounda, Louga et Saint-Louis. Ainsi, à titre illustratif, nous pouvons énumérer parmi les plus saillants :**

Un homme de 26 ans a mortellement poignardé son père, âgé de 71 ans, **dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 mai**, lors d'une altercation dans leur domicile sis à Castors (Dakar). Selon les informations, le suspect, en état d'ivresse avancée, aurait provoqué des troubles nocturnes dans l'immeuble familial. Pour tenter de calmer la situation, son père aurait essayé de le maîtriser en l'enfermant dans sa chambre, mais l'altercation a dégénéré, entraînant un drame.

**Dans la soirée du samedi 17 mai**, au quartier Saré Issa (Tambacounda), un adolescent de 17 ans et élève en classe de seconde, aurait perdu la vie en essayant de séparer deux amis qui s'étaient engagés dans une rixe. Selon les informations, le jeune homme avait reçu l'autorisation de son père pour assister à une soirée thé entre camarades.

Durant cette rencontre, une violente dispute a éclaté entre deux amis pour des raisons encore inconnues. Alors qu'il tentait de les calmer, la victime a été poignardée à trois reprises dans le dos.

Le troisième qui a eu lieu **le dimanche 18 mai**, dans le quartier Zone Sonatel à Mbour (Thiès), implique un jeune de 18 ans qui aurait été mortellement poignardé à la suite d'une altercation après un match de football. La dispute a éclaté lorsque les deux équipes se sont disputées la possession du ballon. L'un des protagonistes, âgé de 16 ans, s'est rendu dans une boutique pour acheter un couteau à 100 francs CFA, avec lequel il a ensuite poignardé sa victime.

**Concernant les attaques/vol à main armée, quatre (04) cas ont été répertoriés parmi lesquelles on peut citer :**

D'abord, **dans la nuit du 1er au 2 mai**, des hommes armés et cagoulés à bord d'un pick-up ont attaqué l'hôtel Pélican du Saloum (Kaolack), neutralisant les gardes et volant près de 3,2 millions de francs CFA. Une enquête menée par la brigade de recherches de Kaolack a permis l'arrestation de trois suspects les 13 et 14 mai. Une perquisition a révélé des objets liés au braquage ainsi qu'une arme artisanale.

Ensuite, **le mercredi 14 mai**, un convoi de collecteurs de noix de cajou a été attaqué par des hommes armés entre Boussoloum et Niadiou, près de Niaguis (Ziguinchor). Une trentaine d'opérateurs ont été pris en embuscade en plein jour et dépouillés de leurs biens estimés à près de 30 millions de francs CFA, sans faire de blessés. Les forces armées ont rapidement sécurisé la zone après l'alerte.

Enfin, **dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 mai**, une attaque à main armée s'est déroulée dans la localité d'Arafat, située dans le département de Kounghoul (Kaffrine). L'infirmier-chef du poste de santé local a été tué par des individus non identifiés aux alentours de 4 heures du matin, à l'intérieur même de l'établissement où il exerçait. D'après les premières informations, la victime, également éleveur de moutons, aurait été alertée par des bruits suspects près de son enclos. En tentant d'intervenir pour déjouer un vol de bétail, elle aurait été mortellement atteinte par les assaillants armés.



**Par ailleurs, ce mois a également été marqué par plusieurs affaires de faux-monnayage, avec huit (08) cas signalés dans les régions de Dakar (4 cas), Thiès (2 cas), Diourbel (1 cas) et Ziguinchor (1 cas)**

En effet, **le mercredi 7 mai**, l'Administration des douanes sénégalaises a annoncé la saisie de billets noirs d'une valeur totale estimée à près de 7,851 milliards de francs CFA, à la suite d'opérations menées à Dakar, Thiès. La principale saisie a été effectuée dans la nuit du 1er au 2 mai par la Brigade mobile des douanes de Pikine, qui a intercepté 10 millions d'euros et 1,5 million de dollars en billets noirs, soit un montant total de 7,5 milliards de francs CFA. Deux individus ont été arrêtés. Une autre opération, menée le 28 avril à Thiès par le Groupement Polyvalent de Recherche et de répression de la fraude (GPR), a permis de récupérer des billets noirs d'une valeur de plus de 333 millions de francs CFA. Deux autres suspects ont été interpellés, à Thiès et à Sirmang (Fatick).

**Le lundi 5 mai**, la Sûreté urbaine de Dakar a démantelé un réseau de faussaires actifs entre le Sénégal et la Gambie. Deux ressortissants gambiens ont été arrêtés à Keur Massar en possession de 50 000 coupures de billets noirs de 100 dollars, soit une valeur estimée à près de 3 milliards de francs CFA. Après leur garde à vue, ils ont été déférés au parquet de Dakar.

**Dans la nuit du 18 au 19 mai, vers 1 heure**, la police du commissariat de Yeumbeul-Comico a démantelé un réseau de faux-monnayeurs à Keur Massar. Quatre trafiquants ont été arrêtés dans un appartement où 15 000 billets noirs en coupures de 100 dollars et 500 euros, d'une valeur estimée à 1,647 milliard de francs CFA, ont été saisis. Lors de l'intervention, une altercation a éclaté, blessant deux policiers et un suspect, ce dernier ayant été évacué à l'hôpital. Les mis en cause sont en garde à vue pour association de malfaiteurs, tentative de contrefaçon et falsification de signes monétaires.

**Au total, plus de 13 milliards de francs de CFA de billets noirs ont été saisis.**



## DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Ce mois-ci, l'actualité politique sénégalaise a été dominée par l'ouverture de procédures judiciaires visant cinq anciens ministres du régime sortant – trois hommes et deux femmes – pour leur gestion des fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la Covid-19 et une affaire de corruption pour l'acquisition d'un marché public. Les anciens ministres concernés sont : Amadou Mansour Faye, Aïssatou Sophie Gladima, Moustapha Diop, Salimata Diop et Ismaïla Madior Fall. Après transmission de leurs dossiers à l'Assemblée nationale en vue d'une éventuelle mise en accusation devant la Haute Cour de Justice pour détournement de fonds, escroquerie, concussion et corruption, ils ont été convoqués entre le 19 et le 26 mai. À l'issue des auditions, Amadou Mansour Faye, Aïssatou Sophie Gladima et Moustapha Diop ont été placés en garde à vue ; Ismaïla Madior Fall a été assigné à résidence avec un bracelet électronique, tandis que Salimata Diop, placé sous contrôle judiciaire, a versé une caution de 57 millions de francs CFA.

Un autre événement majeur lié à cette thématique est le Dialogue national initié par le président de la République, dont l'ouverture est prévue pour le mercredi 28 mai. L'objectif principal de ces concertations est de parvenir à des consensus solides afin de renforcer durablement la démocratie sénégalaise et de garantir pleinement l'exercice des droits et libertés fondamentaux. Les discussions s'articulent autour de **trois axes majeurs** qui sont entre autres :

- Le **premier axe**, intitulé *Démocratie, libertés et droits humains*, aborde notamment la **rationalisation et le financement des partis politiques**, la **protection et le renforcement des libertés publiques**, ainsi que la **révision de certaines dispositions juridiques**.
- Le **deuxième axe**, consacré au *processus électoral*, traite de la **révision et modernisation du système de parrainage**, de la **mise en œuvre du bulletin unique et du vote électronique**, ainsi que de **l'audit et la sécurisation du fichier électoral**.
- Le **troisième axe**, centré sur les *réformes institutionnelles*, porte sur la **transformation du Conseil constitutionnel en Cours constitutionnelle** et la **création d'un organe indépendant chargé de la gestion des élections**.

Pour assurer une participation citoyenne large et inclusive, les autorités ont mis en place la plateforme numérique "**Jubbanti**", un outil innovant permettant à tous les Sénégalais, y compris ceux de la diaspora, de soumettre leurs contributions au Dialogue national. Cette démarche participative renforce la légitimité du processus et permet une meilleure prise en compte des attentes de la population<sup>1</sup>.

Il est à noter que plusieurs partis de l'opposition ont répondu favorablement à l'appel au dialogue lancé par le président de la République. Toutefois, certains partis, dont l'Alliance pour la République (APR) de l'ancien président Macky Sall, Osez l'avenir d'Aïssata Tall Sall, Agir de Thierno Bocoum ainsi que la République des valeurs de Thierno Alassane TALL, ont décliné l'invitation.

En somme, cette initiative marque une étape majeure dans la volonté des autorités d'engager des réformes profondes, transparentes et participatives pour consolider la démocratie sénégalaise.

Par ailleurs, dans le cadre de la préservation des ressources forestières, la Légion de gendarmerie de Kolda a conduit, le mercredi 14 mai 2025, une importante opération d'assainissement à Darou Salam, dans la zone de la brigade de Bounkiling (région de Sédhiou). L'opération, menée avec un déploiement d'une centaine de militaires – incluant des équipes judiciaires, de renseignement, de cynophiles et d'intervention – a permis l'interpellation de six individus et la saisie de divers biens illégaux : 447 troncs de bois, 54 planches, 74 kg de chanvre indien, une quantité importante de médicaments de contrebande, un fusil de chasse, six motos (dont trois tricycles), trois charrettes et trois machines de menuiserie (dont deux tronçonneuses). Par ailleurs, deux meules de charbon ont été détruites et cinq pieds de caillédrats abattus ont été saisis<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pressafrik, Dialogue national : voici les termes de référence officiels, mai 2025, [https://www.pressafrik.com/Dialogue-national-voici-les-termes-de-reference-officiels\\_a290078.html](https://www.pressafrik.com/Dialogue-national-voici-les-termes-de-reference-officiels_a290078.html)

<sup>2</sup> RTS, LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BOIS | VASTE COUP DE FILET DE LA GENDARMERIE À DAROU SALAM, mai 2025, <https://www.rts.sn/actualite/detail/societe/lutte-contre-le-traffic-de-bois-vaste-coup-de-filet-de-la-gendarmerie-a-darou-salam>



## FEMMES, PAIX ET SECURITE

| Type incidents         | Nombre    | Lieu                                |
|------------------------|-----------|-------------------------------------|
| Viol/Tentative de viol | 7         | Dakar - Diourbel - Sédhiou          |
| Meurtre/Assassinat     | 4         | Kaolack - Thiès – Fatick-Ziguinchor |
| Suicide                | 4         | Dakar - Kolda - Saint-Louis         |
| Agression physique     | 1         | Thiès                               |
| Sequestration          | 1         | Dakar                               |
| Traite de personnes    | 1         | Kédougou                            |
| <b>Total</b>           | <b>18</b> |                                     |

***S'agissant des cas de viol/ tentative de viol, sept (07) incidents ont été rapportés, dont quatre (04) à Dakar, deux (02) à Diourbel, un (01) autre Sédhiou.***

Parmi les plus marquants, nous pouvons citer celui **du jeudi 8 mai**, à Grand-Yoff (Dakar) où un tailleur a été accusé de viol et de pédophilie sur deux fillettes de 8 ans. Les faits se seraient déroulés sur la terrasse d'un immeuble, où l'individu aurait commis des attouchements et des frottements sexuels avant de remettre aux victimes 2 000 FCFA. L'affaire a éclaté suite à la découverte par un enseignant de l'école Grand-Yoff 2A de billets de banque dans les sacs des deux élèves concernées. Lorsqu'elles ont été interrogées, les deux jeunes victimes ont indiqué le tailleur comme étant l'auteur.

**Le mardi 20 mai**, le commissariat de Grand-Dakar a présenté à la justice un jeune homme pour des accusations d'association de malfaiteurs, détournement, séquestration de mineure et viol. Selon les informations, le suspect et son complice (toujours en fuite) auraient violé une adolescente de 15 ans, originaire de Touba (Diourbel). Les faits remontent au lundi 12 mai, lorsque l'accusé, se faisant passer pour un proche ami de l'ex-petit ami de la victime, l'aurait contactée en lui promettant un emploi de femme de ménage à Dakar. Trompée, la jeune fille s'est rendue à Niary Tally (Dakar) le mardi 13 mai, où elle a été séquestrée dans une chambre et violée à plusieurs reprises par les deux individus. Abandonnée dans la rue le jeudi 15 mai vers 7h, elle a finalement été secourue par une vendeuse dans la soirée, puis conduite au commissariat de Grand-Dakar pour déposer plainte.

**Le jeudi 22 mai**, une information a révélé que onze (11) jeunes, dont certains mineurs, ont été interpellés et présentés devant le tribunal de Sédhiou à la suite à une plainte pour viol collectif. La victime, une femme d'une quarantaine d'années, a rapporté que l'agression a eu lieu alors qu'elle rentrait chez elle.

Au cours de ce mois, le NEWS-Sénégal a recensé un **total de dix-huit (18) incidents** répartis dans plusieurs régions du pays. Ces cas incluent des faits de viols ou tentatives de viol, meurtres/Assassinats, suicides, agressions physiques, traite de personnes et séquestrations.

Selon son témoignage, un groupe de jeunes armés de couteaux l'auraient attaqué avant de l'emmener de force dans un bosquet près des cimetières. Là, elle aurait été ligotée et bâillonnée avec ses propres vêtements déchirés, puis violée successivement par ses agresseurs. Les faits se seraient produits à Simbandi Brassou, une localité du département de Goudomp (Sédhiou).

***Concernant les cas de meurtre, quatre (04) cas ont été répertoriés dans les régions de Fatick, Kaolack, Ziguinchor et Thiès, faisant état de quatre (04) morts.***

En effet, **dans la nuit du jeudi 8 mai entre 2h et 4 h du matin**, une agression mortelle a coûté la vie à une dame à la gare ferroviaire de Guinguinéo (Kaolack). L'information a été partagée par un député du département et premier vice-président de l'Assemblée nationale, via une publication sur sa page Facebook.

En outre, **dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 mai**, un maçon a été arrêté puis déféré au parquet de Mbour par la brigade de recherches de la gendarmerie de Saly Portudal pour assassinat. Il est accusé d'avoir tué son épouse dans son sommeil, qu'il soupçonnait d'adultère. Les faits se sont déroulés au quartier Santhie 2 de Joal (département de Mbour, région de Thiès).

De même, **le dimanche 18 mai**, un féminicide a secoué le village de Ndiouwar (région de Fatick), où un homme de 46 ans est accusé d'avoir abattu son épouse, âgée de 43 ans, avec une arme à feu. Suspecté du meurtre, il a été pris à partie et lynché par des habitants avant d'être évacué, grièvement blessé, à l'hôpital régional de Fatick, où il est pris en charge sous haute surveillance sécuritaire.

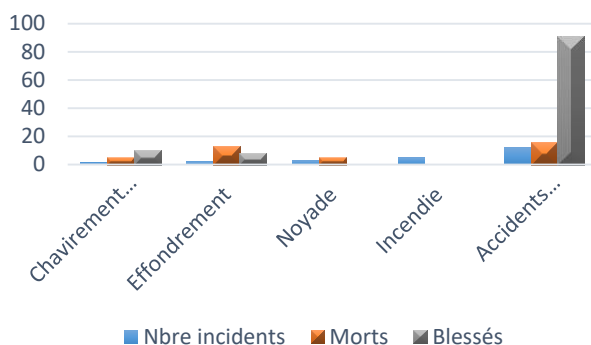
En réaction à la recrudescence des féminicides dans le pays, plusieurs associations féministes et féminines du Sénégal ont tenu un sit-in le samedi 31 mai à HLM Grand Yoff, en face du Stade Léopold Sédar Senghor, afin de dénoncer ce fléau. Vêtues de noir en signe de deuil, les militantes ont brandi pancartes et discours pour exiger une action urgente des autorités. Dans un mémorandum adressé au gouvernement, elles réclament notamment :

- L'adoption de lois spécifiques contre les féminicides et leur application stricte ;
- La réforme du Code de la famille et l'abrogation des dispositions discriminatoires ;
- La mise en place de structures de protection et de soutien pour les femmes victimes ou à risque ;
- L'intégration systématique de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les politiques publiques et l'éducation.

Elles exigent une condamnation claire des féminicides par les plus hautes autorités, des mesures concrètes et transparentes de l'État, et appellent les citoyen-ne-s à rompre le silence et à se solidariser avec les victimes. Elles exhortent enfin les organisations internationales (CEDEAO, UA, ONU) à interpellier le Sénégal sur ses engagements en matière de droits des femmes.

## SECURITE ENVIRONNEMENTALE

### Données incidents



Ce mois-ci a été marqué par une série de tragédies environnementales, avec un total de **vingt-trois (23) incidents signalés, ayant entraîné la mort de trente-neuf (39) personnes, cent-un (109) blessés, ainsi que d'importants dégâts matériels**. Ces incidents se répartissent comme suit :

- 12 cas d'accidents routiers
- 05 cas d'incendies
- 03 cas de noyade
- 02 cas d'effondrement de bâtiment
- 01 cas de chavirement de pirogue

Contrairement au mois d'avril, au cours duquel vingt (20) accidents de la route avaient été enregistrés, seulement douze (12) cas ont été recensés. Ces accidents se sont produits dans les régions de Louga (5 cas), Kolda (2 cas), Diourbel (2 cas), Thiès (1 cas), Tambacounda (1 cas) et Sédhiou (1 cas), entraînant **la mort de seize (16) personnes et faisant quatre-vingt-onze (91) blessés, contre vingt (20) morts et quatre-vingt-sept (87) blessés en avril**. Ces incidents se répartissent en deux grandes catégories : ceux impliquant des motos et ceux impliquant des véhicules. A titre illustratif, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer celui qui a eu lieu **le lundi 5 mai, aux environs de 15 heures**, à l'entrée de la ville de Bakel. Un véhicule transportant des pèlerins de retour du Daaka de Médina Gounass s'est renversé, causant la mort de trois personnes sur le coup et faisant 11 blessés. L'un des blessés, évacué en urgence à l'hôpital, a finalement succombé à ses blessures, portant le bilan à quatre morts. Selon les informations, l'éclatement d'un pneu serait à l'origine de l'accident. Le conducteur aurait perdu le contrôle du véhicule, qui a alors dérapé avant de se renverser.



Un autre s'est produit **le dimanche 11 mai, aux alentours de 4h30**, sur l'axe Sindia-Diass, dans la commune de Mbour (Thiès). Quatre (04) hommes ont perdu la vie sur le coup. D'après les informations, le conducteur, qui roulait à vive allure, aurait percuté le terre-plein central avant de perdre le contrôle de son véhicule, lequel a terminé sa course contre un camion stationné en dehors de la chaussée.



**Cette thématique a été aussi marquée par trois cas de noyade signalés dans les régions de Dakar, Diourbel et Ziguinchor et occasionnant cinq (05) morts.**

En effet, **le vendredi 9 mai, vers 11 heures** sur la plage de Malibu, dans la commune de Golf-Sud à Guédiawaye (Dakar), trois jeunes filles, âgées de 14 et 15 ans, toutes élèves en classe de 5e au CEM Golf Nord, se sont noyées alors qu'elles étaient venues passer un moment de détente en bord de mer avec leurs camarades.

Par ailleurs, deux (02) cas d'effondrement de bâtiment ont été notés au cours de ce mois entraînant la mort **de treize (13) personnes et huit (08) blessés**. Le premier a été signalé **le jeudi 8 mai, vers 10 heures**, à Ngor (Dakar) où un immeuble de 5 étages s'est effondré, faisant deux morts et un blessé grave, un Français d'origine sénégalaise. Selon le délégué de quartier, l'effondrement pourrait être lié à un forage sur un terrain voisin, ayant fragilisé la structure. Il aurait alerté le chef de chantier après avoir remarqué une inclinaison anormale du bâtiment 30 minutes avant le drame. Les gendarmes de la Brigade de proximité de Ngor ont placé en garde à vue l'entrepreneur, le responsable de chantier et le conducteur de l'engin. Ils sont poursuivis pour homicide involontaire et blessures involontaires.



De même, l'effondrement d'un immeuble de trois étages survenu **le dimanche 25 mai, vers 15 heures**, au quartier Darou Khoudoss de Touba (Diourbel) a provoqué la mort de 11 personnes et 7 blessés, dont 6 dans un état grave. Les victimes ont été évacuées vers plusieurs structures sanitaires du département, notamment à l'hôpital Cheikhoul Khadim, l'hôpital de Ndamatou, l'hôpital Matlaboul Fawzaïni (Diourbel). Selon le préfet de Mbacké (Diourbel), les causes du drame seraient liées au non-respect des normes de construction. Il est à noter que, d'après la presse, les 2 immeubles seraient construits par la même entreprise<sup>34</sup>.

## RECOMMANDATIONS

### Au gouvernement

- ✚ Adopter une attitude d'ouverture et d'écoute pour instaurer un climat de confiance propice à l'acceptation des critiques constructives et des propositions de réforme,
- ✚ S'engager à concrétiser les consensus issus du dialogue par des actions politiques et législatives tangibles, accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre clair et réaliste,
- ✚ Renforcer la sécurité des plages, en particulier celles interdites à la baignade mais régulièrement fréquentées par les jeunes,
- ✚ Renforcer le maillage sécuritaire dans les zones identifiées comme des corridors de transit ou des foyers de consommation de drogue,
- ✚ Renforcer les actions de lutte contre les VBG (abus sexuels, viols, féminicides...) y compris sur les mineurs,
- ✚ Renforcer les critères d'octroi des certificats de visite technique et des permis de conduire,
- ✚ Équiper les forces de sécurité de matériel moderne pour optimiser la détection et la saisie de stupéfiants et des billets noirs,

<sup>3</sup> Le soleil, Immeubles effondrés à Ngor et Touba: deux chantiers liés à une même entreprise, mai 2025, <https://lesoleil.sn/actualites/societe-fait-divers/immeubles-effondres-a-ngor-et-touba-deux-chantiers-lies-a-une-meme-entreprise>

<sup>4</sup> Seneweb, Effondrement à Ngor et Touba : la même entreprise visée, son patron sera extrait de prison et entendu, mai 2025, [https://www.seneweb.com/news/Justice/effondrements-a-ngor-et-touba-le-meme-ma\\_n\\_471586.html](https://www.seneweb.com/news/Justice/effondrements-a-ngor-et-touba-le-meme-ma_n_471586.html)

- ✚ Mettre en œuvre un cadre juridique spécifique pour la protection des lanceurs d'alerte dénonçant les cas de viol, d'abus et d'exploitation sexuel ou toutes autres infractions.

#### **Aux partis politiques**

- ✚ Prioriser l'intérêt général en participant aux débats avec une perspective de long terme, au-delà des considérations partisans.

#### **Au ministère de l'Urbanisme et de l'habitat**

- ✚ Renforcer les inspections régulières des chantiers, par des ingénieurs ou bureaux de contrôle agréés, à chaque phase clé des travaux de construction.
- ✚ Renforcer les capacités des services techniques communaux et départementaux en matière d'inspection, de contrôle technique des bâtiments en construction et de délivrance de permis de construire.

#### **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

- ✚ Renforcer leur dispositif de surveillance, en particulier dans les zones côtières et fluviomaritimes pour mieux lutter contre le trafic de drogue,
- ✚ Renforcer davantage les patrouilles dans les zones à risque afin de renforcer la présence sécuritaire et dissuader les actes de criminalité,
- ✚ Sensibiliser et mobiliser les populations locales dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, du faux monnayage en les informant des risques associés et en encourageant le signalement des comportements suspects,
- ✚ Renforcer les contrôles routiers, afin de veiller au strict respect des règles de sécurité et de circulation

#### **Aux organisations de la société civile**

- ✚ Assurer un rôle de veille et de médiation en tant qu'arbitre impartial, notamment sur les questions sensibles telles que les droits humains, le parrainage et l'indépendance électorale,
- ✚ Lancer des campagnes de sensibilisation régulière au niveau des quartiers, des écoles, des universités pour informer la population sur les dangers du trafic de stupéfiants, en mettant en lumière ses impacts néfastes sur la santé publique, la sécurité des citoyens et l'économie locale.
- ✚ Collaborer étroitement avec le ministère de la Famille et des Solidarités pour conduire des actions de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, tout en encourageant les victimes à briser le silence et à utiliser les numéros d'urgence (**116 ou 800 805 805**) pour signaler les abus,
- ✚ Initier des actions de prévention et d'accompagnement des candidats à l'immigration irrégulière en vue de leur insertion socio-professionnelle.
- ✚ Intensifier la culture de la non-violence via des campagnes médiatiques et digitales dans le but de réduire les cas d'homicides.

#### **A la population**

- ✚ Eviter la fréquentation des plages interdites,
- ✚ Renforcer la coopération avec les forces de sécurité dans la prévention et la lutte contre le trafic de drogue et le faux monnayage, en signalant tout comportement suspect aux numéros verts **123 ou 800 00 20 20 ; 17 ou le 800 00 12 12,**
- ✚ Redoubler de vigilance, notamment aux abords des zones susceptibles de servir de points de débarquement des produits illicites (drogue),
- ✚ Encourager la non-violence et la tolérance en promouvant des échanges respectueux et en évitant toute forme de confrontation,
- ✚ Cultiver l'esprit de pardon et privilégier le recours aux autorités compétentes (police, gendarmerie, justice) pour le traitement des situations d'injustice ou de criminalité,



 Adopter une conduite responsable en respectant le code de la route pour sauver des vies.

## VI. ANNEXE

|                                        |                                                 | VICTIMES |       |         |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|----------|-------|---------|
| Domaines thématiques                   | Incidents                                       | Nombre   | Décès | Blessés |
| Crimes organisés et extrémisme violent | Trafic/Saisie de drogue                         | 35       | 0     | 0       |
|                                        | Homicide/Assassinat                             | 08       | 8     | 1       |
|                                        | Trafic de faux billets                          | 08       | 0     | 3       |
|                                        | Attaque/vol à main armée                        | 04       | 1     | 1       |
|                                        | Escroquerie                                     | 03       | 0     | 0       |
|                                        | Vol de bétail                                   | 02       | 0     | 0       |
|                                        | Tentative de meurtre                            | 02       | 0     | 2       |
|                                        | Trafic de médicaments                           | 01       | 0     | 0       |
|                                        | Trafic de bois                                  | 01       | 0     | 0       |
| Démocratie et Bonne Gouvernance        | Emigration clandestine                          | 04       | 0     | 0       |
|                                        | Arrestation pour diffusion de fausses nouvelles | 02       | 0     | 0       |
|                                        | Démantèlement site d'orpaillage                 | 02       | 0     | 0       |
|                                        | Accrochage armée                                | 01       | 0     | 0       |
| Femmes, Paix et Sécurité               | Viol/Tentative de viol                          | 07       | 0     | 0       |
|                                        | Meurtre                                         | 04       | 4     | 0       |
|                                        | Suicide                                         | 04       | 4     | 0       |
|                                        | Agression physique                              | 01       | 0     | 1       |
|                                        | Traite de personnes                             | 01       | 0     | 0       |
|                                        | Séquestration et escroquerie                    | 01       | 0     | 0       |
| Sécurité Environnementale              | Accidents routiers                              | 12       | 16    | 91      |
|                                        | Incendie                                        | 05       | 0     | 0       |
|                                        | Noyade                                          | 03       | 5     | 0       |
|                                        | Effondrement                                    | 02       | 13    | 8       |
|                                        | Chavirement pirogue                             | 01       | 5     | 10      |
| TOTAL                                  |                                                 | 114      | 56    | 117     |

Edité le 25 mai 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org